



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-109429>

Département(s) de publication : 24

Annonce n° 25-109429

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-96615

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 29/08/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Centre Hospitalier de PÉRIGUEUX, établissement support du GHT de Dordogne

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 26240580600015

Ville : PERIGUEUX

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : GHT Dordogne

Département(s) de publication : 24

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux d'élévation du niveau de sécurité, extinction automatique d'incendie par brouillard d'eau - Centre Hospitalier JEAN LECLAIRE

Code CPV principal - Descripteur principal : 45000000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Travaux de mise en oeuvre d'un système d'extinction automatique d'incendie pour une mise en sécurité. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des travaux est de 8 mois. La date prévisionnelle de fin des travaux est le 31/07/2026 incluant la levée des réserves. Les prestations objet de la présente consultation, pourront donner lieu à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires passé en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la Commande Publique et qui seront exécutées par le titulaire initial du marché. La durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial. Les clauses de réexamens (= modifications) sont indiquées dans le cahier des clauses administratives particulières.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de consultation)

Section 4 - Informations rectificatives

- Date et heure limites de réception des offres : au lieu du 3 octobre 2025 à 10:00 LIRE le 08 octobre 2025 à 10:00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/10/2025